



Arrêté portant permis de stationnement
Pour travaux

Mairie de l'Île Bouchard

Le Maire de la commune de l'Île Bouchard,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de Monsieur Roux Nicolas, artisan maçon domicilié à Saint Maure de Touraine en date du 05 septembre qui souhaite effectuer des travaux de maçonnerie en occupant temporairement le domaine public au 52 rue de la Liberté 37220 à l'Île Bouchard ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRÊTÉ :

Article 1

Du mercredi 20 septembre 2023 au vendredi 06 octobre 2023, Monsieur ROUX Nicolas, entrepreneur en maçonnerie demeurant à Sainte Maure de Touraine est autorisé à procéder à des travaux de maçonnerie au 52 rue de la Liberté 37220 à l'Île Bouchard.

Article 2

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Réservation d'une place de stationnement en face du 52 rue de la Liberté.

Article 3

La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 4

Monsieur ROUX Nicolas est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5

Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de l'Île Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'Île Bouchard, l'ASVP de l'Île Bouchard, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Île Bouchard le 13 septembre 2023

Arrêté n° 2023-09-161	
PUBLIÉ LE	13/09/2023
ACTE EXÉCUTOIRE	


